

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> première demande <input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** D° départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) (ex.DDCSPP)
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional** D° du Développement Economique et de l'Emploi, Innovation (PEMB)
Direction/Service D° Service Innovation territoriale, D° Emploi, Formations et Innovation Sociale
- Conseil départemental** Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
Direction/Service Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) - val de marne
- Commune ou Intercommunalité** Mairie de Nogent-sur-Marne
Direction/Service CCAS, Service Santé
- Établissement public** D° de l'autonomie (ARS) - Île-de-France
- Autre (préciser)** D° de l'innovation, de la recherche et de la transformation numérique (ARS)

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : POLE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE PARIS-EST
Inscription au registre le 24/02/2018

Sigle de l'association : PSPPE Site web: www.pole-sante.fr

1.2 Numéro Siret : 8 5 0 3 3 0 2 5 9 0 0 0 1 9

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 9 4 2 0 0 6 7 6 9
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 188 Grande Rue Charles de Gaulle
Code postal : ..9...4...1...3...0.. Commune : NOGENT SUR MARNE
Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :
Code postal : Commune :
Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)
Nom : REVELLAT Prénom : EVELYNE
Fonction : PRESIDENTE
Téléphone : ..0...6...6...0...4...7...7...1...6...4. Courriel : evelyne.revellat@pole-sante.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)
Nom : REVELLAT Prénom : EVELYNE
Fonction : PRESIDENTE
Téléphone : ..0...6...6...0...4...7...7...1...6...4. Courriel : evelyne.revellat@pole-sante.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Pas encore.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Pas encore.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	5
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	4
dont nombre d'emplois aidés	2
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	1,5
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	48

5. Budget¹ de l'association

Année 2021 ou exercice du 01/01/21..... au 31/12/21.....

Budget supplémentaire
demande pluriannuelle

Suppression du budget
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	9 344
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	1 000	74 - Subventions d'exploitation²	35 337
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	400		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance	400	Conseil-s Régional(aux) :	10 117
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	53 645	Conseil-s Départemental (aux) :	5 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	52 545		
Publicité, publication	1 000		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	100		
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	30 580	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	23 850	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	20 220
Charges sociales	5 730	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	1 000	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	3 700
		756. Cotisations	3 700
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	85 625	TOTAL DES PRODUITS	48 381
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	37 244

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	1	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	4	875 - Dons en nature	
TOTAL	5	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) Pas encore

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Réalisation d'une application digitale éducative pour les proches aidants, le Verbatim
(Verbatim de la BienTraitance - VBT)

Objectifs :

VBT est une application digitale éducative qui va permettre à l'aidant de se mettre virtuellement en situations réelles et d'apprendre ainsi la manière dont se comporter et agir, ce qu'il faut dire et faire pour être bien traitant ; VBT est un parcours pédagogique dans l'aidance ; il est destiné aux proches aidants qui, par manque d'expérience, ne savent pas (toujours) comment bien-faire, bien-dire et bien-être avec la personne aidée.

Description :

Ce jeu focalise sur les événements de fragilisation à l'origine du risque de maltraitance et utilise des contenus pédagogiques issus de l'expérience terrain et validés par des « experts métier » (Pr Moulias – DCD / ALMA - « Fédération 3977 »). Il est structuré actuellement par 4 thématiques : Lieux, Situations, Comportement et Verbatim ; des lieux de vie à l'intérieur du domicile comme par exemple la chambre ou la Salle de bain, soit à l'extérieur du domicile (visite chez le médecin). Il est structuré par des situations de vie d'hygiène intime, par des scènes liées aux comportements adaptés ou pas et des scénarios liés au langage « à risque » (« Tu dois mettre tes couches ! » plutôt que « As-tu pensé aux protections ? »).

Pour l'interactivité, VBT propose des quiz avec des réponses éducatives et des liens vers des informations plus complètes dans la rubrique « Pour en savoir plus ».

Le VBT comporte plusieurs modules « quiz » sur la bientraitance ou la maltraitance :

- Quiz des situations de la vie quotidienne à risque de maltraitance
- Quiz sur les comportements bien/maltraitants
- Quiz des lieux de vie à risque de maltraitance
- Quiz sur le langage « Mots, expressions et interjections bien/maltraitants »

Le logiciel prévoit un niveau supérieur de difficulté avec croisement d'un comportement à risque dans un lieu à risque.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Technologiquement, VBT est un « serious game » pour une formation personnalisable, en présentiel comme en mobilité, via une application (multiformat et support), le rendant participatif et interactif.

Si VBT est destiné aux proches aidants, il est bénéfique aux personnes aidées et pour la qualité de l'aidance / prévention de la perte d'autonomie.

VBT permet de jouer seul(e) ou en communauté d'aidants, une fois ou de manière répétée et constructive, et en situation avec la personne aidée.

Avec l'expérience du Pôle et le soutien de la Région IdF, VBT finalisera quatre versions à destination de:

- personnes vieillissantes,
- personnes atteintes de maladies neuro-évolutives,
- personnes atteintes de handicap cognitif, physique,
- aidants professionnels pour tous les types des aidés.

VBT est participatif (plateforme Web et fonctionnalités) pour permettre à un maximum de personnes de partager leurs expériences avant la dissémination, après une validation par le Comité scientifique (Mme Busby et Pr Moulias – ALMA, puis Mme Ollivet – Alz 93)

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

A terme ce projet vise l'ensemble du Territoire national.....

Notre structure contribue à rompre l'isolement social et au développement durable sur notre territoire, grâce à une technologie digitale innovante.

L'idée de développer le Verbatim est venue du constat suivant :

- Une réponse à une mission clé des Départements
- Une offre de prestations de services et de formations pour les aidants quasi inexistante
- Peu de concurrence en la matière.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Jusqu'à fin 2021, PSPPE avait peu de charges fixes car il est hébergé provisoirement à titre gracieux par une autre structure.

Lorsque l'association percevra des subventions de frais de fonctionnement, PSPPE pourra prendre une participation dans la charge de 100m2 de bureau pour la permanence au public, les locations de salles pour les ateliers collectifs. Cette aide permettra également la refonte du site web de PSPPE pour mettre en ligne les adhésions, recevoir des dons, donner de la visibilité à l'ensemble des prestations proposées ainsi que des ateliers collectifs à visée thérapeutique. Les aides de fonctionnement permettront de créer un poste de psychologue.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié	4	1,5
dont en CDI		
dont en CDD	4	1,5
dont emplois aidés ⁴	2	
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :1

Date ou période de réalisation : du (le) 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Dissémination sur le territoire Val de Marne :

La finalisation du projet est prévue pour une durée de 12 mois jusqu'à la dissémination à grande échelle avec une mise en place rapide et un début opérationnel au premier trimestre 2022 dans le but de regrouper des aidants sensibilisés par l'association.

Pour que le jeu puisse être plaisant à jouer et largement diffusé, il est nécessaire, avant de lancer un développement complet sur plusieurs supports, de confirmer à large échelle sa jouabilité, son utilisabilité et son acceptabilité par le public cible, et d'adapter l'ergonomie et les contenus si besoin. L'adaptation du contenu sera faite pour le territoire du Val de Marne et la région Ile-de-France à partir de documents qui ont été produits par la Région (récupération / intégration / diffusion dans VBT mais aussi, via liens hypertextes, accès aux actions de la Région et de ses institutions).

Ce jeu sera disponible sur un support digital (plateforme web et tablette) et donc facilitera aussi l'usage du digital. Une expérience terrain sera envisagée à cet égard sur le territoire du Val de Marne.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2022, ou exercice du 01/01/22..... au 31/12/22.....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	3 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	164 760
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	3 000	74 - Subventions d'exploitation²	12 435
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	42 000		
Locations	41 000		
Entretien et réparation			
Assurance	1 000	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	124 700	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	99 700		
Publicité, publication	24 000		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	1 000		
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
64 - Charges de personnel	90 750	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	12 435
Rémunération des personnels	58 750	Aides privées (fondation)	
Charges sociales	24 800	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	7 200	75 - Autres produits de gestion courante	5 000
65 - Autres charges de gestion courante		756. Cotisations	5 000
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	260 450	TOTAL DES PRODUITS	182 195
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	78 255

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	4	875 - Dons en nature	
TOTAL	4	TOTAL	0

La subvention sollicitée de.....85500€ , objet de la présente demande représente46,00% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) REVELLAT EVELYNE
représentant(e) légal(e) de l'association Présidente de l'association

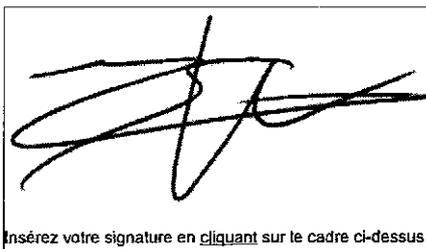
Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :
 - inférieur ou égal à 500 000 €
 - supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de : Fonctionnement : 26000 € au titre de l'année ou exercice 20.22
Pour le Projet : 59500 € au titre de l'année ou exercice 20.22
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 10/11/21..... à Nogent sur Marne.....

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris Est
188 Gde rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur Marne
Association N° W942006769

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGE"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.